

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

FIP/SC.7/2/Rev.2

25 octobre 2011

---

Réunion du Sous-comité du FIP  
Washington, États-Unis  
31 octobre 2011

Point 2 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES COPRESIDENTS**

1. En attendant l'élection des Coprésidents, Patricia Bliss-Guest, Directrice de programme dans l'Unité administrative des Fonds d'investissement climatiques, ouvrira la séance.
2. Conformément au paragraphe 25 du Règlement intérieur du Comité du SCF qui s'applique mutatis mutandis au Sous-comité du FIP, le Sous-comité élit parmi ses membres un représentant d'un pays bénéficiaire admissible et un représentant d'un pays contributeur pour occuper les fonctions de Coprésidents du Sous-comité.
3. Lors de sa réunion de juin 2011, le Sous-comité, conscient que les gouvernements responsables de la nomination des membres du Sous-comité destinés à remplir un nouveau mandat après le Forum de partenariat de 2011 et les réunions connexes n'ont été choisis par le groupe de pays bénéficiaires admissibles et le groupe de pays contributeurs qu'au moment des consultations du 23 juin, a convenu d'élire les Coprésidents par courrier une fois que les nouveaux membres du Sous-comité seraient identifiés.
4. Les membres nouvellement désignés représentant les pays bénéficiaires et les pays contributeurs avaient été invités à informer l'Unité administrative des FIC de leurs candidatures aux fonctions de Coprésident de sorte qu'une décision par courrier au sujet de l'élection des deux Coprésidents puisse être distribuée dès que possible après l'identification de tous les membres du Sous-comité.
5. L'Unité administrative des FIC n'ayant pas reçu d'informations sur tous les nouveaux membres du Sous-comité avant la réunion, il n'a pas été possible d'organiser l'élection des coprésidents par courrier.
6. Le Sous-comité est donc invité à **élire** deux Coprésidents parmi ses membres, l'un devant être originaire d'un pays bénéficiaire admissible, l'autre d'un pays contributeur.
7. Selon le règlement en vigueur, les Coprésidents seraient élus pour un mandat de six mois qui devrait arriver à expiration à la fin de 2011 (du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011). Il convient toutefois de noter que, à la demande des Comités des fonds fiduciaires du FTP et du SCF, une proposition leur a été soumise dans le but de modifier le règlement intérieur de la manière suivante :  
  
*« Le Comité du Fonds fiduciaire du SCF élit deux coprésidents parmi ses membres pour un mandat de 18 mois. L'un des coprésidents est un représentant d'un pays bénéficiaire admissible, l'autre est un représentant d'un pays contributeur. Les coprésidents sont élus lors d'une réunion du Comité du Fonds fiduciaire organisée six mois après le Forum de partenariat, étant entendu que les membres du Comité du Fonds fiduciaire sont choisis lors du Forum de partenariat ».*
8. Si cet amendement au Règlement intérieur du Comité du fonds fiduciaire du SCF est approuvé comme prévu, la durée du mandat des Coprésidents nouvellement élus sera

de 18 mois à compter de la réunion actuelle (novembre 2011) et jusqu'à l'élection de nouveaux Coprésidents lors de la réunion du Sous-comité qui aura lieu en mai 2013. Cette période coïnciderait avec les mandats proposés pour les membres du Sous-comité.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

9.     Un *ordre du jour provisoire* destiné à être soumis à l'examen de la réunion du Sous-comité a été distribué sous la cote FIP/SC.7/1/Rev.3. Les participants à la réunion sont invités à **l'adopter**.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.            BILAN ACTUALISE DES OPERATIONS**

10.    *Rapport semestriel sur les opérations du FIP. Le Rapport semestriel sur les opérations du FIP (FIP/SC.7/3) a été élaboré pour présenter au Sous-comité du FIP un rapport sur l'avancement des activités du FIP, comprenant notamment des informations sur la situation de la programmation des opérations dans les pays pilotes du FIP. Lorsqu'il examinera le rapport d'activité, le Sous-comité souhaitera peut-être aussi prendre en compte les informations contenues dans deux documents préparés pour le Comité du SCF, à savoir le *Rapport d'avancement sur les programmes ciblés au titre du SCF (SCF/TFC.8/3) et le Rapport de l'Administrateur fiduciaire sur la situation financière du Fonds d'investissement stratégique (SCF/TFC.8/Inf.2).**

11.    Le Sous-comité est invité à **examiner** le rapport semestriel sur les opérations et, le cas échéant, à **formuler** des directives et des commentaires au sujet des opérations du FIP.

12.    *Bilan actualisé par le représentant du Ghana.* Un représentant du Gouvernement du Ghana rendra compte des progrès accomplis dans l'élaboration du plan d'investissement du Ghana. D'autres représentants de pays pilotes souhaiteront peut-être informer le Sous-comité des progrès réalisés dans l'élaboration de leurs plans d'investissement.

13.    Le Sous-comité est invité à **formuler toutes observations** qu'il juge appropriées au sujet du Ghana ou d'autres pays pilotes pour qu'elles soient prises en compte dans la préparation des plans d'investissement.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR.            PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FIP : RDP LAO**

14.    Le document FIP/SC.7/4, intitulé *Plan d'investissement au titre du FIP : RDP lao*, présente le plan d'investissement préparé par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao en collaboration avec les BMD. Le plan d'investissement décrit les activités prioritaires à entreprendre avec l'appui financier du FIP pour soutenir les efforts déployés par la RDP lao en vue de remédier aux facteurs de déboisement et de dégradation des forêts dans le contexte de REDD+.

15.    Le Sous-comité est **invité à approuver** le plan d'investissement comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le plan d'investissement.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FIP : MEXIQUE**

16. Le document FIP/SC.7/5/Rev.1, intitulé *Plan d'investissement au titre du FIP : Mexique*, présente le plan d'investissement préparé par le Gouvernement mexicain en collaboration avec les BMD. Le plan d'investissement décrit les activités prioritaires à entreprendre avec l'appui financier du FIP pour soutenir les efforts déployés par le Mexique en vue de remédier aux facteurs de déboisement et de dégradation des forêts dans le contexte de REDD+.

17. Le Sous-comité est **invité à approuver** le plan d'investissement comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le plan d'investissement.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. PROJET DU MEXIQUE DANS LE DOMAINE DES FORETS ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

18. Le document FIP/SC.7/6, intitulé *Projet du Mexique dans le domaine des forêts et du changement climatique*, présente une proposition de projet soumise par le Gouvernement mexicain et élaborée en collaboration avec la Banque mondiale. Le projet est inclus dans le Plan d'investissement proposé au titre du FIP pour le Mexique.

19. Sous réserve de sa décision au sujet du point 5 de l'ordre du jour, intitulé *Plan d'investissement au titre du FIP : Mexique*, le Sous-comité du FIP **est invité à examiner et à approuver** les financements du FIP en faveur du projet et des dépenses connexes.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION D'ALLOCATION DES RESSOURCES MISES EN RESERVE AU TITRE DU FIP**

20. Lors de sa réunion de novembre 2010, le Sous-comité du FIP a examiné le document intitulé *Proposition d'allocation des ressources du FIP aux programmes pilotes* (FIP/SC.5/7) et a défini les principes de l'allocation des ressources du FIP.

21. Le Sous-comité du FIP a estimé qu'il convenait de constituer une réserve à partir du montant actuel des promesses de contributions au FIP et de l'utiliser pour financer, entre autres, des projets supplémentaires dans les pays pilotes. Le Sous-comité a estimé aussi que l'allocation des fonds de projet tirés de la réserve devait être déterminée par le Sous-comité du FIP après l'approbation de l'ensemble des plans d'investissement. Le Sous-comité du FIP a demandé que les critères d'allocation des réserves soient examinés lors de sa réunion de juin 2011.

22. Durant sa réunion de juin 2011, le Sous-comité du FIP a décidé, faute de temps, de repousser l'examen des critères d'allocations des ressources de la réserve du FIP. Le Sous-comité du FIP a été invité à soumettre par écrit des observations sur le document FIP/SC.6/7, intitulé *Proposition d'allocation des ressources mises en réserve pour l'octroi de dons au titre du FIP*, et a demandé à l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD, de réviser le document en tenant compte des observations soumises et de présenter une proposition révisée au Sous-comité du FIP à sa réunion de novembre.

23. Conformément à cette demande, l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, a rédigé le document révisé, présenté sous la cote FIP/SC.7/7 et intitulé *Proposition d'allocation des ressources mises en réserve au titre du FIP*.

24. Le Sous-comité est invité à **examiner** et à **approuver** le document.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR.            MECANISME SPECIAL DE DONN DU FIP EN FAVEUR DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES POPULATIONS LOCALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER**

25. En juin 2011, Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.6/6, intitulé *Descriptif préliminaire d'un projet de Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre du Programme d'investissement forestier*, a pris note des travaux en cours et a salué les progrès accomplis dans la finalisation du document décrivant le mécanisme de dons susmentionné. Le Sous-comité a demandé que le projet soit finalisé et qu'un complément d'information soit fourni au sujet des propositions relatives à la mise en application du mécanisme spécial de dons, notamment sur la manière dont les ressources seront approuvées et réparties.

26. Deux documents sont soumis au Sous-comité :

Le document FIP/SC.7/8, intitulé *Projet conceptuel de Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre du Programme d'investissement forestier*.

Le document FIP/SC.7/9, *Projet préliminaire de modalités d'exécution du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des communautés locales*.

27. Le Sous-comité est invité à **examiner** et à **approuver** le projet conceptuel présenté dans le document FIP/SC.7/8.

28. En outre, le Sous-comité est invité à **examiner** les modalités d'exécution proposées dans le document FIP/SC.7/9 et à **formuler des observations** qui seront prises en considération lors de l'élaboration des propositions de projet/programme nécessaires à l'approbation des financements du FIP et à la mise en application du mécanisme spécial de dons.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR.            PROCEDURES DE PREPARATION DES EXAMENS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES PLANS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FIP**

29. Durant la réunion de juin 2011, le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.6/8, intitulé *Projet de préparation d'examens techniques indépendants des plans d'investissement au titre du FIP*, et s'est dit favorable à l'une des procédures possibles figurant dans le document et a formulé des observations supplémentaires dont la version révisée du document devra tenir compte. Les membres du Sous-comité du FIP ont été invités à communiquer par écrit des observations supplémentaires à l'Unité administrative des FIC avant

le 15 juillet 2011, et l'Unité administrative a été invitée à transmettre ensuite la version révisée du document au Sous-comité du FIP pour approbation par courrier. Deux membres du Sous-comité et un observateur ont formulé des observations.

30. Les observations fournies n'ayant pas permis de préparer une révision basée sur le consensus, l'Unité administrative des FIC soumet le document FIP/SC.7/10, intitulé *Procédures pour la préparation d'examens techniques indépendants des plans d'investissement au titre du FIP*, à l'examen du Sous-comité afin de parvenir à un accord sur les procédures des examens techniques. Les passages au sujet desquels les membres du Sous-comité ont exprimé des vues divergentes figurent entre crochets.

31. Le Sous-comité est invité à **examiner** le texte révisé et à **adopter** des procédures pour la préparation d'examens techniques indépendants.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR.      QUESTIONS DIVERSES**

32. Les membres et les Coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, y compris toute question qui pourrait découler des documents d'information présentés à la réunion.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR.      CLOTURE DE LA SEANCE**

33. La séance sera close à 17 h 15 le lundi 31 octobre 2011.